

## LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO FACE AUX DÉFIS HUMANITAIRES : QUELLE RÉÉPONSE POUR LES PERSONNES DEPLACÉES INTERNES ET LEURS HÔTES VULNÉRABLES ?

**Tiga Alain OUEDRAOGO**

INSS-CNRST

Equipe protection et Cohésion Sociale

[alainoued1@yahoo.fr](mailto:alainoued1@yahoo.fr)

&

**Sien So Sabine Léa SOME**

INSS-CNRST

Equipe protection et Cohésion Sociale

[siensolea@gmail.com](mailto:siensolea@gmail.com)

**Résumé :** Le Burkina Faso traverse la période la plus sombre de son histoire. Les attaques terroristes se multiplient et les déplacements forcés vont grandissants de jour en jour. Chaque Burkinabè devrait, chacun dans son domaine de compétence apporter une pierre pour permettre de lever les différentes contraintes imposées aux communautés des villes et des campagnes. Les chiffres sont très indicatifs de l'ampleur des déplacements forcés : 1 448 099 PDI et 2 232 191 non PDI mais vulnérables, soit un total de 3 680 290 dans le besoin humanitaire. Avec un groupe pluridisciplinaire et multisectoriel, nous avons initié cette étude commanditée par l'Etat burkinabè pour faire des propositions concrètes devant aboutir à une réponse des besoins humanitaires. A travers la théorie du changement social (Guy Rocher, 1968), nous avons élaboré plusieurs étapes et procédé à des approches quantitatives par le truchement des enquêtes quantitatives et à des approches qualitatives à travers des entretiens. Après les différentes analyses et interprétations, nous avons dégagé les défis, auxquels nous avons proposé une réponse. Le plan de réponse est bâti sur quatre axes. Il s'agit de la réponse d'urgence, du relèvement, de la coordination et du pilotage. La mise en œuvre de cette réponse sera une solution pour l'année 2023.

**Mots clés :** réponse, défis, humanitaire, PDI, gouvernement.

### THE GOVERNMENT OF BURKINA FASO AND THE HUMANITARIAN CHALLENGES: WHAT RESPONSE FOR INTERNALLY DISPLACED PERSONS AND THEIR VULNERABLE HOSTS?

**Abstract:** Burkina Faso is going through the darkest period of its history. Terrorist attacks are on the increase and forced displacements are increasing day by day. Each Burkinabè should, each in his field of competence, bring a stone to allow the various constraints imposed on the communities of the cities and the countryside to be lifted. The figures are very indicative of the scale of forced displacement: 1,448,099 IDPs and 2,232,191 non-IDPs but vulnerable, for a total of 3,680,290 in humanitarian need. With a multidisciplinary and multisectoral group, we initiated this study commissioned by the Burkinabè State to make concrete proposals that should lead to a response to humanitarian needs. Through the theory of social change (Guy Rocher, 1968), we have developed several stages and proceeded to quantitative approaches through surveys and qualitative approaches through interviews and interviews. After the various analyzes and interpretations, we identified the challenges, to which we proposed an answer. The response plan is built on four axes. These are emergency response, recovery, coordination and steering. The implementation of this response will be a solution for the year 2023.

**Keywords:** response, challenges, humanitarian, IDPs, government.

## Introduction

L'accroissement continu du nombre de Personnes déplacées de force au Burkina Faso depuis 2015 ne pose pas seulement le problème de la persistance, voire l'augmentation des attaques terroristes, mais aussi, les faiblesses des politiques et mécanismes de relèvement et de réinsertion des Personnes déplacées de force dans l'économie nationale et la société burkinabè. L'accroissement de la population des personnes déplacées de force fait peser de fortes tensions sur les services publics de base (éducation, santé, protection sociale, promotion du genre et de l'autonomisation économique) des localités hôtes ainsi que sur les ressources environnementales déjà fragilisées par l'aridité du climat et de la forte croissance démographique du pays. En outre, le phénomène engendre des conflits fréquents entre autochtones et migrants de force dont les droits humains sont souvent bafoués. A la date du 30 novembre 2022, les données du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) font ressortir 1 810 105 Personnes déplacées internes (PDI), dont 16,73% d'hommes, 22,90% de femmes et 60,37% d'enfants réparties dans 252 965 ménages de 298 communes sur les 365 que comptent les 13 régions du pays. Toutes les 13 régions accueillent des PDI avec une forte concentration dans les régions du sahel (27,5%), du Centre-Nord (25,9%), du Nord (13,8%), de l'Est (11,0%) et de la Boucle du Mouhoun (4,9%). Le nombre de localités inaccessibles par la route s'est accru, rendant très difficile l'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations desdites localités. Cette situation a engendré un accroissement des besoins dans tous les domaines et principalement en matière d'alimentation, d'abris et de matériel de survie, d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène, d'assainissement, de protection, d'appui aux moyens d'existence. Cette crise a contribué à aggraver la vulnérabilité des personnes non déplacées qui sont obligées, dans un esprit de solidarité, de partager leurs ressources avant les interventions de l'Etat et des partenaires humanitaires. Environ 2 000 000 de personnes non déplacées sont durement touchées par la dégradation de leurs conditions de vie, les rendant dépendantes de l'aide humanitaire. La campagne agropastorale est acceptable de façon générale en termes de pluviométrie et de couverture géographique. Cependant selon les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé de novembre 2022, il ressort que 24 des 45 provinces ont enregistré des baisses de production céréalière allant de 2,84% dans la Léraba à 78,32% dans le Loroum. Partant de cette situation, 3 533 220 personnes sont en situation de crise alimentaire sévère dont 566 321 personnes en urgence alimentaire dans les zones à forts défis sécuritaires avec une concentration de PDI. C'est pour faire face à cette situation humanitaire difficile que le Gouvernement de la Transition a élaboré un plan de réponse humanitaire en vue d'une meilleure prise en charge des personnes affectées pour l'année 2023. L'objectif global du plan est de contribuer à une meilleure prise en charge des personnes déplacées internes et des communautés hôtes vulnérables. Les différents secteurs retenus dans ce planning opérationnel sont : la sécurité alimentaire et moyen d'existence ; les abris et articles ménagers essentiels (AME) ; la santé ; l'éducation ; l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; l'enregistrement, profilage et documentation ; la protection ; l'engagement communautaire et redevabilité ; l'environnement et l'énergie ; la sécurité ; et la coordination.

Pour atteindre l'objectif de cette recherche, notre étude s'est appuyée sur la théorie du changement social (Guy Rocher, 1968). L'approche du changement social est appliquée à la référence scientifique de la protection sociale. Elle est fondée sur la dynamique du

changement social. L'approche par la théorie du changement social a été motivée par la prise en considération de tous les témoignages des PDI. C'est ainsi que l'approche qualitative a été privilégiée. Pour le volet qualitatif, dans un souci de représentativité et surtout par la nature des variables essentielles mises en relation, le contrôle ne nécessite pas de données chiffrées.

## **1. Méthodologie de l'étude**

Au vu des objectifs et des résultats attendus de l'étude, la démarche méthodologique proposée est une approche mixte associant des approches quantitative et qualitative. En outre, une recherche documentaire approfondie a été réalisée afin de mieux cerner le phénomène étudié.

### **1.1 Les étapes de l'étude**

L'élaboration du plan de réponse humanitaire s'est faite en quatre étapes. La première étape a consisté à une rencontre entre le ministre chargé de l'action humanitaire, les gouverneurs de région et les directeurs régionaux du ministère en charge de l'action humanitaire. Cette rencontre a permis de donner des orientations par rapport à l'élaboration du plan opérationnel. Un canevas a été transmis aux acteurs pour faciliter le travail.

La deuxième étape a consisté à l'élaboration des plans régionaux par les acteurs déconcentrés intervenant dans la réponse humanitaire. Ces différents plans ont été transmis au secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation pour une consolidation. La troisième étape a consisté à la consolidation des plans régionaux par une équipe restreinte du secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation. Cette équipe a aussi vérifié la cohérence du plan de réponse humanitaire avec le document du plan d'actions de la transition (PAT). Cette vérification a permis de ranger les actions retenues dans les différents piliers et actions prioritaires du PAT. La quatrième étape a consisté à l'examen et adoption du document par les départements ministériels, membres du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR).

### **1.2 Enquête quantitative**

L'objectif global du plan est de contribuer à une meilleure prise en charge des personnes déplacées internes et des communautés hôtes vulnérables. L'enquête auprès des PDI et des populations hôtes a permis de toucher aussi bien les enfants, les jeunes, les femmes, les hommes, les personnes âgées, les handicapés ainsi que les différentes communautés qui ont accueilli les PDI. Dans l'échantillonnage, nous avons abordé la base de sondage, le mode de tirage de l'échantillon et la détermination de la taille de l'échantillon. L'enquête quantitative permet de décrire les parcours des PDI, ainsi que les facteurs associés.

#### **- Base de sondage**

Pour tirer un échantillon aléatoire, il faut disposer d'une base de sondage constituée des unités primaires d'observation. Dans le cas de cette étude, cette base de sondage était constituée de la liste des zones de dénombrement (ZD) des treize régions. Les ZD sont des unités aréolaires distinctes, non vides qui couvrent l'ensemble du Burkina Faso. Elles forment une partition du territoire national habité et sont constituées de manière à couvrir, chacune, environ 1 000 habitants (en ville) ou 800 habitants (en milieu rural) soit 150 ménages en moyenne. La ZD couvre en milieu rural soit une partie d'un village administratif,

soit un, deux ou plusieurs villages administratifs ; en milieu urbain, elle couvre une partie ou la totalité d'un secteur.

*- Mode de tirage*

Nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire avec un tirage à deux degrés : au premier degré : les ZD ont été tirés proportionnellement à leur taille (nombre de PDI) ; au deuxième degré : à partir de la liste actualisée des PDI de chaque ZD, nous avons tiré de façon aléatoire un nombre constant de PDI afin d'avoir un nombre plus important et hétérogène de ZD ; dans chaque PDI-échantillon, tous les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes, les personnes âgées, les handicapés qui constituent la population éligible pour le questionnaire individuel, ont été enquêtés.

*- Détermination de la taille de l'échantillon*

L'étude vise principalement à mieux comprendre, d'une part, les problématiques rencontrées par les PDI et d'autre part les besoins humanitaires et les difficultés auxquelles ils font face. Plusieurs éléments interviennent dans la détermination de la taille d'un échantillon, parmi lesquels la réalité (ou phénomène) sociale que l'on cherche à mesurer et le niveau de précision recherché.

### **1.3 Enquête qualitative**

Dans le volet qualitatif de l'étude, des entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de différents acteurs qui interviennent sur la problématique des personnes déplacées de force. Les données qualitatives ont été collectées au moyen d'entretiens individuels et de discussions de groupe. Au total 200 entretiens individuels semi-structurés ont été effectués auprès des acteurs que sont : les PDI, les populations hôtes des PDI, les travailleurs sociaux, les directions régionales, les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG et les associations travaillant dans le secteur des PDI. Dans le but de prendre en compte la diversité culturelle et sociale des régions concernées, les entretiens ont été réalisés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural

## **2. Analyse des besoins humanitaires**

La crise humanitaire que traverse le Burkina Faso n'épargne aucune couche sociale. Les besoins des populations affectées sont multiples et variés et malgré les immenses efforts consentis par l'État et ses partenaires, il existe toujours de réels gaps à combler. Pour s'assurer que le présent plan de réponse à la crise tient compte de ces besoins, une analyse par secteur d'intervention en matière d'assistance humanitaire d'urgence s'impose. Quand on parle de méthode mixte, quantitative et qualitative, on s'attend à lire quelques verbatims au niveau de la présentation des résultats qualitatifs. Au regard des objectifs de la réponse, nous avons choisi de ne pas présenter les verbatims recueillis auprès des personnes enquêtées. Cela fera l'objet d'un autre article.

## **2.1 Analyse des besoins intersectoriels**

Au cours de l'année 2023, il est estimé que 5 625 119 personnes seront sous pression dans le cadre de l'analyse du cadre harmonisé. Dans le cadre du plan de réponse humanitaire du gouvernement, cette population sous pression, actualisée avec la situation des PDI au mois de novembre 2022, a été revue à la hausse. La population dans le besoin pour le présent plan est de 5 845 028 personnes. L'ensemble des 13 régions du pays est concerné par la situation. Des données analysées, il ressort que 63% des personnes doivent être immédiatement assistés pour sauver leur vie. Ces personnes sont concentrées dans les régions de l'Est (19%), du Centre Nord (18%), du Sahel (17%), du Nord et de la Boucle du Mouhoun (10%). Ces zones correspondent également aux localités à fort défis sécuritaires. Il faut aussi noter que selon l'analyse des données du profilage (novembre 2022) des PDI, il ressort que les PDI désignent le cash comme un moyen d'assistance préféré. Le besoin de sécurité reste le premier défi et le souhait de toutes les PDI et les personnes non déplacées pour presque 90% des personnes. Sur l'accès aux services sociaux de base, il y a une tendance à la hausse des fermetures des formations sanitaires et des écoles dans les régions concernées. La population touchée par la privation d'accès aux formations sanitaires et de services d'éducation ne fait qu'augmenter. Les principaux obstacles des ménages par rapport à l'accès au soin sont le coût des médicaments trop élevé (28%) et l'indisponibilité des médicaments (8%). L'analyse de la dynamique dans les cinq (5) régions à forts défis sécuritaire révèle une prégnance plus accrue des PDI sur les communautés d'accueil dans certaines localités non urbaines de surcroit. Dans ces régions, seulement quatre (4) localités sur soixante-seize (76) accueillant des PDI ont des ratio PDI/communautés d'accueil, inférieur à 10%. Cinquante-cinq (55) chefs-lieux de communes rurales s'inscrivent au registre des localités à prégnance supérieure à 10% ; ce qui porte à quatre-vingt (80), le total général des localités accueillant un effectif de PDI de plus de 10% de l'effectif de leur population, au niveau national. Dans les milieux urbains, l'accès aux moyens d'existence est sévèrement limité pour les ménages déplacés internes et beaucoup de personnes attendent l'Etat et des partenaires une assistance alimentaire pour leur survie.

## **2.2 Estimation du nombre de personnes dans le besoin et des personnes ciblées**

L'estimation de la population dans le besoin pour 2023 du Burkina Faso actualisée avec le chiffre des PDI de novembre 2022 est basée sur l'analyse effectuée par le cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et d'estimation des populations en insécurité alimentaire en novembre 2022. Etant une méthode d'analyse multisectorielle et intersectorielle, consensuelle et basée sur des données validées au niveau national et prenant en compte les contraintes et défis sécuritaires actuels, il s'agit donc de la meilleure source pour identifier les personnes dans le besoin. Le gouvernement entend par personne dans le besoin l'ensemble des personnes sous-pressions qui est défini comme étant l'« ensemble des ménages qui ont une consommation alimentaire minimalement adéquate, mais ne peuvent assurer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans les stratégies d'adaptation de stress» (DIALLO 2022). Dans cette population de personne dans le besoin, il est inclus les personnes qui seront ciblées par la réponse des autorités nationales dans le cadre du présent plan. Par personne ciblée, le gouvernement entend l'ensemble des personnes en crise, en urgence et victime de catastrophe.

### 2.3 Groupes de personnes dans le besoin et à cibler

Les personnes dans le besoin et ciblées sont réparties dans deux grands groupes de populations, à savoir les PDI, les non PDI. A l'intérieur des non PDI, il y a deux sous-groupes. L'ensemble des catégories se décrivent comme ci-dessous : personnes déplacées internes enregistrées par le CONASUR ; communautés d'accueil (familles d'accueil et personnes vivant dans une commune qui reçoit des PDI) ; les personnes non déplacées vivant dans les zones à fort défis sécuritaires et / ou en crise alimentaire.

### 2.4 Répartition des personnes par secteur

*-Abris/articles ménagers essentiels (AME)*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (80%)	Localité de priorité
1 810 105	1 448 084	Six régions à forts défis sécuritaires

Dans le cadre de la crise humanitaire, un des problèmes les plus urgents posé est celui des abris et des articles ménagers essentiels. Les populations au cours de leur déplacement, à la suite de menaces ou d'attaques des groupes armés terroristes, abandonnent tout derrière elles, sans aucune possibilité parfois de se munir d'un strict minimum pour assurer leur survie, et se retrouvent dans les localités d'accueil dans un état de dénuement total, d'où un besoin urgent d'abris et d'articles ménagers essentiels.

*-Sécurité alimentaire et moyens d'existence (SAME)*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (62,96%)	Localité de priorité
8 845 028	3 680 290	Six régions à forts défis sécuritaires

L'assistance alimentaire aux PDI et aux non PDI reste une des activités qui mobilise le plus d'acteurs étatiques et non étatiques. Malgré les efforts de ces acteurs à travers les campagnes de distribution gratuite de vivres et de vente des céréales à prix subventionnés, environ 77,34% des ménages PDI sont obligés de réduire les quantités normales de leurs rations alimentaires pour assurer leur survie. Les voies sont inaccessibles, les magasins de stockage des vivres font l'objet de saccage et de pillage. La dégradation et l'inaccessibilité des moyens d'existence que sont les terres et les autres moyens de production mettent à rude épreuve la question de la capacité des populations à répondre à leur besoin alimentaire, d'où la nécessité de l'assistance. Au 30 novembre 2022, 87% des ménages PDI ne disposent pas de terre pour cultiver dans les localités d'accueil. Cela nécessite que des solutions adéquates et pérennes soient trouvées par l'ensemble des acteurs pour faire face à cette situation.

*-Eau, hygiène et Assainissement (WASH)*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (60%)	Localité de priorité
1 810 105	1 086 063	Six régions à forts défis sécuritaires

Dans les régions affectées par la crise, les questions liées au WASH se posent avec acuité. Les infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins des PDI qu'elles soient sur les sites ou dans les familles d'accueil, dans les établissements publics communément appelés centres collectifs (écoles,

centres de santé, mosquées, etc.), ou sans abris. Ces infrastructures sont surexploitées avec un risque de dégradation rapide et un impact à la fois pour les personnes déplacées et les personnes non déplacées. Les attaques ciblées contre les points d'eau de plus en plus récurrentes diminuent la disponibilité en eau dans les zones affectées par la crise sécuritaire.

#### *-Santé*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (75%)	Localité de priorité
2 435 579	1 826 685	Six régions à forts défis sécuritaires

Dans les zones d'afflux des populations déplacées, la pression exercée sur l'utilisation des services sanitaires, déjà fragiles, impacte en quantité et en qualité l'offre des soins. Selon les statistiques du Centre des opérations des réponses aux urgences sanitaires (CORUS), à la date du 24 novembre 2022, 2 435 579 personnes sont privées de soins pour raisons de fermeture, de saccage et de fonctionnalité à minima de 670 formations sanitaires. Les femmes enceintes et allaitantes, les nourrissons, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées physiques, mentales et celles souffrant des maladies chroniques comme le VIH, qui se voient privés de leur traitement, apparaissent plus vulnérables dans cette situation.

#### *-Nutrition*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (75%)	Localité de priorité
2 275 170	1 706 378	Six régions à forts défis sécuritaires

La situation nutritionnelle de la population du Burkina Faso de façon générale reste fragile. Chez les enfants de 6 à 59 mois, les facteurs contributifs à la malnutrition aiguë varient d'une province à une autre et pourraient être dû soit aux faibles consommations et aux mauvaises pratiques alimentaires, aux prévalences élevées de morbidité infantiles (fièvres et diarrhée), aux mauvaises conditions d'hygiène et la faible couverture en eau potable.

#### *-Protection*

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (80%)	Localité de priorité
1 810 105	1 448 084	Six régions à forts défis sécuritaires

La crise humanitaire a accentué la problématique de la protection d'une manière générale. La forte concentration des PDI dans les sites d'accueil et dans les familles d'accueil, au-delà de la pression exercée sur les ressources disponibles dans les zones d'accueil, pose aussi le problème de protection des droits humains. L'intimité et la dignité des personnes se trouvent ainsi compromises du fait de l'insuffisance d'abris et de moyen de subsistance. La séparation familiale, les enfants non accompagnés et ceux enrôlés par les groupes armés terroristes, conjugués aux enlèvements, aux assassinats ciblés, aux viols, aux relations sexuelles de survie ; à la détresse psychosociale, aux abus, à l'exploitation et à la violence, pour ne citer que ceux-là, viennent porter un coup dur au secteur de la protection.

### -Éducation

Personnes dans le besoin	Personnes ciblées (75%)	Localité de priorité
1 008 327	756 245	Six régions à forts défis sécuritaires

Une des conséquences désastreuses de la crise sécuritaire que connaît le pays est l'atteinte de son système éducatif. Plus de 60% des personnes déplacées internes sont des enfants. A la date du 31 octobre 2022, le rapport du Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence fait état de 5 709 structures éducatives fermées. Cette fermeture affecte plus de 1 008 327 élèves dont 48,66% de filles. Malgré les efforts entrepris dans le sens de rouvrir les établissements, notamment le redéploiement des enseignants et la gratuité de la scolarité des élèves déplacés internes, de nombreux élèves sont en attente de bénéficier d'une éducation de qualité et d'un accès, car les écoles ouvertes reçoivent des élèves en surplus avec des capacités d'accueil non évolutives. Selon le même rapport, 180 établissements sont rouverts et reçoivent 37 901 élèves. A ces fermetures, viennent s'ajouter la psychose vécue au quotidien par certains enseignants et leurs apprenants, les actes de destruction des matériels pédagogiques, le pillage des vivres destinés à la cantine scolaire. Le plan de réponse du gouvernement compte résoudre les besoins d'urgence humanitaire en fédérant les énergies et les ressources pour gagner en efficacité et atteindre l'efficience au cours de l'année 2023. Les principaux défis à relever sont :

*-L'engagement des parties prenantes* : ce plan est le fruit d'un travail participatif. Tous les départements ministériels concernés par l'action humanitaire ont fortement contribué à son élaboration. Dans la mise en œuvre, les mêmes mobilisations et déterminations seraient un réel gage de sa réussite.

*-La mobilisation des ressources financières* : l'atteinte des résultats de ce plan dépend fortement de la disponibilité des ressources financières. Elle requiert la contribution de tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers et Organisations de la Société Civile).

*-L'accès humanitaires* : il s'entend avant tout, comme l'ensemble des capacités dont disposent les acteurs étatiques et non étatiques pour atteindre les personnes dans le besoin et leur apporter l'assistance nécessaire. C'est aussi toutes les opportunités offertes aux personnes vulnérables à savoir accès aux services sociaux de base. Le plein succès de ce plan dépend aussi en partie de cet accès humanitaire.

*-La sécurité* : elle reste un élément fondamental dans la mise en œuvre opérationnelle des activités du plan. Elle devrait se construire avec tous les acteurs (acteurs passifs, pour faciliter la tâche à travers le respect strict des consignes de sécurité, et acteurs actifs dans le respect des procédures liées à la gestion de la sécurité en contexte de besoin humanitaire accru) pour garantir le succès de chacune des étapes du plan.

*-Le ciblage des bénéficiaires* : l'approche privilégiée par ce plan dans le cadre de l'assistance humanitaire, est celle basée sur les vulnérabilités. Pour se faire, des critères de vulnérabilité seront définis au niveau opérationnel afin de s'assurer que les différentes formes d'assistances arrivent aux vrais bénéficiaires et à ceux ayant le plus besoin de l'aide.

*-La prise en charge holistique* : l'assistance humanitaire ne doit pas être du saupoudrage, mais tenir compte des besoins identifiés ou exprimés par les personnes ayant un besoin d'assistance en fonction des normes requises et dans le souci d'efficacité et d'efficience.



### 3. Proposition de réponse humanitaire du gouvernement

Au regard des défis ressortis dans l'analyse, le plan de réponse est bâti en quatre (4) axes. Il s'agit de la réponse d'urgence, du relèvement, de la coordination et du pilotage.

#### 3.1 Réponse d'urgence

Les réponses d'urgence s'inscrivent dans les actions suivantes ci-dessous :

- Appui en abris d'urgence aux PDI et aux personnes victimes de catastrophes : dotation de 12 586 ménages, ou victimes de catastrophes et crises humanitaires en abris d'urgence ;
- Articles ménagers essentiels (AME), doter 12 586 ménages vulnérables, ou victimes de catastrophe en articles essentiels ;
- Accès en Eau, Hygiène et Assainissement dans les sites d'accueil des zones à forte concentration : réaliser 14 adductions d'Eau potable simplifiées (AEPS), 407 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), 457 points d'eau autonomes (PEA), 370 latrines d'urgence, 2 320 latrines familiales, 370 douches d'urgence, 625 toilettes (latrine + douche) ; approvisionner 12 sites d'accueil de PDI en eau potable par des camion-citernes et doter les PDI de 2 375 kits d'hygiène et de dignité complets, et organiser des séances de sensibilisations pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène ;
- Education en situation d'urgence : les principales activités à réaliser au niveau de cette action sont la construction/réhabilitation et l'équipement de 15 complexes scolaires ; la construction de 100 salles de classe ; la location de 500 salles de classe pour assurer la continuité éducative dans les zones de repli ; l'acquisition de 12 400 tables bancs au profit des établissements hôtes ; la formation de plus de 2 850 acteurs de l'éducation sur des thématiques diverses (safe school, appui psychosocial, curricula de l'ESU, double flux, gestion des classes à large effectif...) ; l'acquisition de 15 000 kits scolaires au profit des EDI et enfants vulnérables des personnes non déplacées ; l'appui à 2 000 élèves chefs de ménages ; l'apport de soutiens financiers à 2 000 candidats aux examens et concours scolaires en kits scolaires session de 2023 des établissements délocalisés ; la dotation à 500 filles déplacées internes en moyens de déplacement (vélos).
- Dans le domaine de la protection générale des personnes victimes de catastrophes et crises humanitaires, il s'agit principalement de mettre en œuvre les activités suivantes : une aide alimentaire à emporter destinée à 2 200 familles des militaires et volontaires pour la défense de la patrie décédés ou disparus dans le cadre du terrorisme ; la formation de 45 travailleurs sociaux sur les outils de gestion de cas en situation d'urgence.
- En ce qui concerne la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), il s'agit essentiellement d'assurer la prise en charge intégrée (psychosocial, psychologique, médicale, socio-économique...) des personnes victimes.
- Dans le domaine de la protection de l'enfant en situation d'urgence, les actions seront orientées principalement vers la prise en charge de 400 enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire ainsi que les enfants non accompagnés et séparés.
- Au titre du renforcement de l'accès à la santé et de l'amélioration de la nutrition, il s'agit de l'équipement de 12 unités d'urgence des CMA (blocs opératoires) ; la prise en charge sanitaire de 3600 blessés basiliques ; la prise en charge psychologique de

3 600 personnes victimes du terrorisme ; la mise en œuvre du protocole simplifié de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère au niveau communautaire et la formation des acteurs de la santé/nutrition sur des thématiques variées (gestion des épidémies et autres urgences sanitaires en situation de sécurité précaire, gestion du stress).

- En matière d'amélioration de la sécurité alimentaire, les activités suivantes seront mises en œuvre : l'assistance alimentaire à 1 409 591 personnes (PDI retournées ou non et les personnes non déplacées vulnérables).

La réponse se compose de 5\*9 activités programmées. Son coût total s'élève à 94 393 658 490 FCFA avec un apport du budget de l'Etat d'un montant de 88 656 714 000 FCFA (soit 93,92%), une contribution des PTF à hauteur de 581 961 490 FCFA (soit 0,62%) et le montant à rechercher est de l'ordre de 5 154 983 000 FCFA (soit 5,46%).

### **3.2 Préparation au relèvement**

La préparation au relèvement vise à promouvoir l'autonomisation socio-économique des Personnes déplacées internes et des personnes non déplacées vulnérables. Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans les domaines suivants ci-dessous. En matière d'accès en eau, hygiène, assainissement dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation, les principales activités sont : l'installation de 13 réservoirs type poly tank + supprimeur + connexion au réseau de l'ONEA/Communautaires, la réalisation de 22 forages, de 57 infrastructures d'eau potable dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'urgence de développement territorial et résilience (PUDTR) et de 5 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS). Il est aussi prévu la réalisation de 24 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les centres de santé et 24 dans des écoles. S'agissant du secteur de l'éducation dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation, les principales activités à mettre en œuvre sont : la réhabilitation et l'équipement de 449 salles de classe endommagées, la construction de 2 complexes scolaires et de 100 salles de classe dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR. En outre, 13 complexes scolaires seront construits et équipés pour augmenter les capacités d'accueil. En matière d'accès à l'énergie et de protection de l'environnement dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation, les principales activités du secteur de l'environnement dans le cadre du relèvement sont : la réalisation de 100 séances d'information et de sensibilisation au profit des PDI et non PDI sur la gestion durable des ressources forestières, de formation de 2 500 PDI et non PDI sur la production de plants d'espèces pourvoyeuses de Produits forestiers Non ligneux (PFNL) et de 500 PDI et non PDI sur les techniques de construction, d'entretien et d'utilisation des foyers « 3 pierres » améliorés. Il est aussi prévu la sensibilisation de 2500 PDI et non PDI sur les techniques de récolte/collecte des PFNL, la création de 5 jardins nutritifs au profit des PDI et non PDI et l'appui à la création de 10 pépinières au profit des PDI et non PDI.

En ce qui concerne l'accès à un logement décent, aux terres cultivables et aux biens de productions, il est prévu l'aménagement des terrains d'exploitation économiques pour l'intégration locale ou la réinstallation de 2 775 PDI, la mobilisation et la sécurisation de 100 ha de foncier au profit des PDI et non PDI. En plus, il est envisagé l'appui au logement à 35 240 PDI voulant s'intégrer localement ou se réinstaller dans une autre localité de pouvoir se loger convenablement.

Au niveau de l'action, « Renforcement de l'accès des populations aux soins de santé dans les zones de retour, d'intégration, de réinstallation, ». Il s'agira de normaliser 10 formations sanitaires, de construire et d'équiper 26 CSPS. Dans le secteur « appui à l'amélioration des moyens d'existence des PDI, des personnes victimes de catastrophes et des personnes vulnérables dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation », il est prévu l'aménagement de 35 ha de périmètre maraichers et de 420 ha de bas-fonds dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR. On retient aussi, l'octroi de kits d'installation à 55 500 adolescents(es) déplacés internes handicapé(es) et vulnérables bénéficiaires de formation professionnelle, l'appui à 79 298 PDI et non PDI pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). En outre, il est envisagé la dotation des ménages (PDI et non PDI) de 5000 noyaux reproducteurs pour la reconstitution du cheptel et de 40 tonnes d'intrants agricoles pour les agriculteurs PDI. Il est par ailleurs prévu la formation de 150 jeunes et femmes PDI aux métiers et l'appui pour leur installation. En matière de transport/logistique, les principales activités retenues dans cette action sont : le renforcement et la réhabilitation de 120 km de routes, l'entretien de 10 640 km de réseau routier classé et de pistes rurales, le bitumage de 202,5 km de routes et l'aménagement de 675,5 km de pistes rurales et l'organisation d'une opération de permis de conduire au profit de 3 000 PDI et non PDI. Le relèvement comprend 99 activités et met à contribution 09 secteurs humanitaires. Il représente 76,15% du coût total du plan de réponse humanitaire, soit 305 050 883 464 FCFA. La part de l'Etat s'élève à 99 726 242 176 FCFA (32,69%), les PTF contribueront à hauteur de 193 926 321 288 FCFA (63,57%) et le montant à rechercher s'élève à 11 398 320 000 FCFA (3,74%).

### **3.3 La coordination**

La coordination vise à coordonner les actions de tous les acteurs. La coordination regroupe l'ensemble des activités relatives à l'orientation de l'action humanitaire dans sa globalité, le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources et de l'alignement de tous les acteurs. Il s'agira plus spécifiquement des actions d'engagement communautaire / redevabilité d'appui institutionnel, de documentation/capitalisation des interventions sur le terrain, d'enregistrement et profilage des PDI et de gestion de site d'accueil.

En ce qui concerne l'engagement communautaire/ redevabilité, les principales activités consistent à former les membres des communautés sur les mécanismes endogènes de promotion de la paix sociale et du vivre ensemble ; de tenir des rencontres de plaidoyer auprès des leaders communautaires et des séances de sensibilisation pour une meilleure cohésion sociale et coexistence pacifique entre les personnes non déplacés et les PDI ; de concevoir et diffuser des outils (sketchs, spots, films documentaires ) de communication sur la radicalisation et l'extrémisme violent. Dans le domaine de l'appui institutionnel, il s'agit essentiellement des activités destinées à apporter un appui au fonctionnement des 45 Conseils Provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR) ; de tenir des sessions de renforcement de capacité des 13 CODESUR, des 45 COPROSUR et de 351 Conseils départementaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) en matière de préparation et de réponse aux urgences humanitaires ; de construire des entrepôts régionaux de pré-positionnement ; d'acquérir du matériel opérationnel au profit de la Gendarmerie nationale ; de produire et vulgariser des protocoles d'intervention à l'attention des acteurs. Dans le secteur de la documentation/capitalisation des interventions dans l'action humanitaire, les activités consisteront essentiellement à l'élaboration d'une stratégie de communication globale pour accompagner la réponse humanitaire ; l'élaboration d'un

« kit d'informations essentielles » à mettre à la disposition des PDI et la mise à la disposition des communes d'un plan de contingence. L'enregistrement/profilage des PDI consistera à l'identification des personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires afin de disposer de données fiables pour les besoins de réponses d'urgence et de planification. La gestion des sites d'accueil à pour activités d'appuyer les gestionnaires et superviseurs de sites d'accueil des PDI en carburant et en frais de communication ; de mettre en place des comités de gestion des sites, de renforcer leurs compétences et d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées en les orientant vers les services disponibles et par la mobilisation des acteurs à la réponse multisectorielle. La coordination est composée de 20 activités et met à contribution 07 secteurs humanitaires. Il représente 0,99% du coût total du plan, soit 3 994 364 150 FCFA. La part de l'Etat s'élève à 2 683 700 000 FCFA (67,19%), les PTF contribuent à hauteur de 1 292 664 150 FCFA (32,36%) et le montant à rembourser s'élève à 18 000 000 FCFA (0,45%).

### **3.4 Pilotage**

Le pilotage vise à analyser l'état d'avancement et la performance des activités planifiées afin d'appliquer des actions correctives au besoin. Le pilotage regroupe l'ensemble des activités relatives aux différentes acquisitions de matériels et de logistiques nécessaires à l'opérationnalisation du plan. Il prévoit aussi des mécanismes de suivi et des cadres de concertation en termes de revue à mi-parcours et d'évaluation finale. Il s'agit plus spécialement des actions d'appui institutionnel et de documentation/capitalisation de la mise en œuvre du plan.

En ce qui concerne l'appui institutionnel, il s'agit essentiellement de former des travailleurs sociaux intervenant auprès des PDI sur des problématiques pour leur prise en charge holistique. Le secteur de la documentation/capitalisation de la mise en œuvre du plan consiste à réaliser des missions conjointes de suivi-évaluation afin de s'assurer de la mise en œuvre des activités dans les différents secteurs, de relever les goulots d'étranglement et de dresser le tableau des enseignements tirés. Le pilotage comporte 06 activités et met à contribution 01 secteur humanitaire. Il représente 0,05% du coût total du plan, soit 209 531 500 FCFA. La part de l'Etat s'élève à 144 531 500 FCFA (68,98%) et le montant à rechercher s'élève à 65 000 000 FCFA (31,02%).

### **Conclusion**

Les résultats proposés dans le présent plan, si elles sont mises en œuvre contribueront à une meilleure prise en charge des personnes déplacées internes et des communautés hôtes vulnérables. Les différents secteurs retenus dans ce planning opérationnel sont : la sécurité alimentaire et moyen d'existence ; les abris et articles ménagers essentiels (AME) ; la santé ; l'éducation ; l'eau hygiène et assainissement ; l'enregistrement, profilage et documentation ; la protection ; l'engagement communautaire et redevabilité ; l'environnement et l'énergie ; la sécurité ; et la coordination.

Le plan de réponse humanitaire couvre quatre axes qui sont : la réponse d'urgence, le relèvement, la coordination et le pilotage. La mise en œuvre du présent plan permettra de toucher 3 680 290 bénéficiaires dont 1 448 099 PDI et 2 232 191 non PDI vulnérables. Le coût total de mise en œuvre est de 403 648 437 604 FCFA dont 191 211 187 676 FCFA du budget de l'Etat, 195 800 946 928 FCFA des PTF et 16 636 303 000 FCFA à rechercher.

Une volonté politique avec des actions pluridisciplinaires et multisectorielles permettra d'atteindre les résultats escomptés et de pouvoir donner une lueur d'espoir aux PDI, ainsi qu'à leurs hôtes.

### Références bibliographiques

- Bilak, A. (2016). L'Afrique face à ses déplacés internes, *Politique étrangère* Printemps, 1 : 39. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.3917/pe.155.0039>
- Botero-Cabal, D. (2016). Reconfigurations territoriales soutenables des déplacés dans les plaines orientales de Colombie, Thesis, Paris 1. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2016PA01H042/document>
- Carvalho-Diomandé, A. H. (2014). L'action humanitaire en cas de catastrophes : droit applicable et limites, Thesis, Poitiers. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2014POIT3008/document>
- Castillo, J. (2016). Les interprètes de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés : Étude du point de vue de la France, Thesis, Bordeaux. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2016BORD0062/document>
- Chauvin, E. (2015). Violences en Centrafrique : pouvoirs de déplacer, manières de migrer : centrafricains déplacés et réfugiés (Cameroun, Tchad), Thesis, Paris 1. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2015PA010623>
- Cournil, C. (2009). L'émergence d'un droit pour les personnes déplacées internes ». *Revue québécoise de droit international* 22, 1(1). [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.7202/1068704ar>.
- Dalto, M. (2010). Le juge constitutionnel colombien vis-à-vis du déplacement forcé ». Phd thesis, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III. [En ligne], consultable sur URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00839214>.
- Diallo, B. O. (2022). Crise sécuritaire, mobilité forcée et stratégie de survie et de résilience des femmes déplacées internes de la commune de Kaya, Burkina Faso
- Duriez, T. (2014). Les déplacements forcés intra-urbains dans les comunas 4 et 6 de Soacha (Colombie) : entre violences urbaines et urbanisation de la guerre : Enquête ethnologique d'une mobilité sous contrainte politisée, Thesis, Nice. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2014NICE2046/document>.
- Hessou, T. C. & Kristin, B. (2014). Le principe des responsabilités communes mais différenciées et les déplacés climatiques en Afrique : un partage du fardeau avec les États riches ? *Les Cahiers de droit* (55)1 : 289–314. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.7202/1025506ar>.
- I Oller, M. V. & al. (2014). Métissages : étude comparative des systèmes de classification sociale et politique, *Hors-thème* (38)2 : 229–46. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.7202/1026173ar>.
- Kouadio, K. J. & al. (2012). Crise militaro-politique interne et santé psychophysique des personnes déplacées internes (PDI) : le cas de la Côte d'Ivoire, *Santé Publique* 24, HS : 77. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.3917/spub.120.0077>.
- Lachal, D. (2013). La protection internationale des personnes vulnérables déplacées. Thesis, Paris 11. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2013PA111011>.
- Martineau, J-L. (2014). L'Union européenne et la reconstruction post-conflit de l'Etat : contribution à la formation d'un droit international de la reconstruction de l'Etat, Thesis, Lille 2. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2014LIL20027>.

- McNutt, K. (2010). Virtual Policy Networks : Where all Roads Lead to Rome, *Canadian Journal of Political Science* (43)4 : 915–35. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.1017/s0008423910000752>.
- Millan, S. (2011). Vers un statut international en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, Thesis, Paris 11. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2011PA111020>.
- Moser, W. (2012). Migrations fictionnelles de l'observateur : le regard extérieur sur le Canada et ses médiations, *Aletria : Revista de Estudos de Literatura*, (22)3: 57–68. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.17851/2317-2096.22.3.57-68>.
- Plattner, D. (1992). La protection des personnes déplacées lors d'un conflit armé non international, *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, (74)798 : 592–606. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.1017/s0035336100171916>.
- Rodier, C. (2007). Les « déplacés internes » en Serbie, *Plein droit* (73)2: 43. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.3917/pld.073.0043>.
- Rosero-Labbé, C. M. (2007). Souffrir du déplacement forcé pour connaître ses droits ». *Ethnologies* (27)1 : 77–102. [En ligne], consultable sur URL : <http://dx.doi.org/10.7202/014023ar>.
- Schneidleder, A. (2014). Le retour inachevé d'Iqirith et de Bir'em : entre Israël et Palestine : les déplacés internes de 1948 et les espaces chrétiens alternatifs de Galilée, Paris, EHESS. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.theses.fr/2014EHES0619>.